

Avis adopté

Séance plénière du 24 septembre 2025

La participation du public aux décisions impactant l'environnement

Déclaration du groupe Artisanat et Professions libérales

Les procédures de participation du public font régulièrement l'objet de critiques, tant du côté des porteurs de projets que du côté des riverains concernés. Ainsi sont-elles considérées par certains comme source de complexité excessive, de coût et de frein à la réalisation des projets, et par d'autres comme purement factices sans réelle prise en compte des observations formulées par les populations sollicitées.

Pour autant, la participation du public est un outil plébiscité, y compris par des porteurs de projets publics et privés qui y recourent volontairement sans aucune obligation légale, car il est vecteur de nombreux avantages : s'appuyer sur l'expertise d'usage des habitants pour enrichir les projets et, in fine, obtenir leur coopération à ceux-ci.

C'est aussi la position soutenue par l'avis, considérant qu'une participation du public efficace est le meilleur gage pour éviter la contestation judiciaire des projets. Le groupe Artisanat et Professions libérales partage cette approche.

Cela suppose toutefois de conduire un véritable dialogue en amont, comme le défend l'avis.

D'une part, assurer une participation à la fois inclusive et ouverte. Nous approuvons le besoin de faciliter l'implication des publics éloignés des procédures de concertation, mais aussi de revoir le périmètre du public sollicité en associant – au-delà des riverains – les salariés et autres professionnels travaillant sur la zone concernée, dont les professionnels libéraux, artisans et commerçants. Selon notre groupe, il est fondamental que la concertation s'opère avec toutes les parties prenantes autour d'une représentation équilibrée, afin d'éviter que les débats ne soient préemptés par certains intérêts minoritaires mais fortement mobilisés.

D'autre part, garantir une vraie redevabilité aux participants. C'est impératif pour attester de leur apport réel. C'est pourquoi, des réponses argumentées doivent être apportées aux observations ou propositions du public, et des solutions alternatives au projet doivent aussi pouvoir être portées à leur connaissance.

Renforcer l'accompagnement des porteurs de projet, dans la préparation des dossiers soumis à participation, est un autre axe essentiel, au regard de la complexité des procédures comme des analyses d'impact à mener en particulier sur le plan environnemental. L'assistance que peuvent leur apporter les diverses instances compétentes sur ces questions, doit être davantage promue et facilitée.

Concernant la contestation judiciaire des projets, nous sommes réservés sur tout durcissement des procédures contentieuses qui pourrait décourager la conduite de processus de participation vertueux en amont. En revanche, nous partageons les préconisations visant à réduire les délais d'instruction, à encourager la médiation, ou encore à analyser les ressorts des conflits passés pour corriger des règles le cas échéant.

Alors que notre pays doit accélérer sur la transition écologique et la réindustrialisation, la coopération des citoyens est un impératif. La participation du public doit être perçue non pas comme un obstacle, mais bien comme un levier à mobiliser au service de ces enjeux.

Le groupe Artisanat et Professions libérales a voté en faveur de l'avis.